

L'ÉCHO DES DÉCHETS EN TERRES DU HAUT BERRY



VOUS ÊTES MAINTENANT ÉQUIPÉS DE VOS BACS ET/OU CARTES, VOUS POUVEZ DÉSORMAIS LES UTILISER.

EN JUILLET 2021, POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À JUIN 2021, VOUS RECEVREZ DEUX FACTURES :

- Une facture à payer selon les modalités actuelles
- Une facture dite « à blanc » où sera mentionné le montant que vous auriez dû payer, et qui tiendra compte du nombre de levées de votre bac noir ou d'ouvertures de la colonne (ordures ménagères) et des tarifs de la redevance incitative 2021

À partir de juillet 2021, la nouvelle redevance incitative sera effective pour tous.

POURQUOI UNE REDEVANCE DÉCHETS MÉNAGÈRES ?

La redevance prend en compte l'ensemble du service des déchets ménagers :

- la collecte et le traitement des déchets (ordures ménagères, recyclables, déchets de déchèteries),
- l'entretien et le gardiennage des déchèteries,
- la maintenance des Points d'Apports Volontaires,
- la mise à disposition d'équipements (bacs, colonnes, cartes)
- les frais de structure
- etc.

Les dépenses et les recettes du budget annexe Ordures Ménagères doivent être à l'équilibre. Ainsi, le tarif de la redevance est fixé chaque année par l'assemblée délibérante.

COMMENT SERA CALCULÉE VOTRE FACTURE ?

Votre facture inclut :

- une part fixe dépendant du nombre de personnes dans votre foyer, comprenant 18 accès en déchèteries et la collecte des recyclables (bac ou colonne jaune)
- une part variable dépendant du nombre de levées de votre bac ordures ménagères (bac noir) ou du nombre d'ouvertures de la colonne ordures ménagères.

ET CETTE PART VARIABLE ?

Le camion passe tous les 15 jours, vous pouvez donc sortir au maximum votre bac noir 26 fois dans l'année. Vous pourrez réduire votre facture à chaque fois que vous évitez de sortir votre bac ordures ménagères, dans la limite de 12 levées par an.

COLLECTE DES DÉCHETS

SEMAINE PAIRE	
Lundi	Saint-Eloy-de-Gy • Vasselay
Mardi	Fussy • Pigny • Vignoux-sous-les-Aix
Mercredi	Les Aix-d'Angillon • Soulangis
Jeudi	Achères • Henrichemont
Vendredi	Brécy • Moulins-sur-Yèvre • Sainte-Solange

SEMAINE IMPAIRE	
Lundi	Alligny • Allouis • Saint-Palais
Mardi	Saint-Georges-sur-Moulon • Saint-Martin-d'Auxigny
Mercredi	Menetou-Salon • Parassy • Quantilly
Jeudi	Humbligny • La Chapelotte • Morogues
Vendredi	Neuilly-en-Sancerre • Neuvy-deux-Clochers
Vendredi	Aubinges • Azy • Montigny • Rians • Saint-Céols



PARTICULIERS COLLECTÉS EN **PORTE-À-PORTE**

Nombre de personnes par foyer	Montant annuel de redevance (26 levées de bac noir)	Montant déduit pour chaque levée évitée	Montant seuil minimum (12 levées bac noir)
1 pers. et résidences secondaires	156,09 €	1,96 €	128,65 €
2 pers.	187,29 €	1,96 €	159,85 €
3 pers.	243,98 €	2,94 €	202,82 €
4 pers.	313,41 €	4,41 €	251,67 €
5 pers.	344,61 €	4,41 €	282,87 €
6 pers.	414,04 €	5,88 €	331,72 €
7 pers.	445,25 €	5,88 €	362,93 €
8 pers.	552,89 €	8,82 €	429,41 €
9 pers.	584,10 €	8,82 €	460,62 €

PARTICULIERS EN **APPORT VOLONTAIRE**

En apport volontaire, votre tarif inclut 26 ouvertures de la trappe, par personne au foyer. Vous pouvez économiser à chaque fois que vous évitez une ouverture, dans la limite de 12 ouvertures par personne.

Nombre de personnes par foyer	Nombre d'ouvertures de la trappe incluses	Montant annuel de redevance	Montant déduit pour chaque ouverture évitée	Montant seuil minimum (12/hab)
1 pers. et résidences secondaires	26	104,33 €	0,98 €	90,61 €
2 pers.	52	153,21 €	0,98 €	125,77 €
3 pers.	78	202,10 €	0,98 €	160,94 €
4 pers.	104	250,98 €	0,98 €	196,10 €
5 pers.	130	299,87 €	0,98 €	231,27 €
6 pers.	156	348,75 €	0,98 €	266,43 €
7 pers.	182	397,64 €	0,98 €	301,60 €
8 pers.	208	446,52 €	0,98 €	336,76 €
9 pers.	234	495,41 €	0,98 €	371,93 €

EST-CE QUE ÇA COÛTE PLUS CHER ?

Les tarifs existants avant 2020 sont très différents selon la commune de résidence et le nombre d'habitants. L'impact ne sera donc pas le même pour tout le monde.

La redevance votée pour 2021 est supérieure au budget 2020 de 11%. Cela s'explique par plusieurs raisons :

- Les tarifs n'ont pas augmenté depuis 2014 pour tous les habitants, et depuis 2011 sur certaines communes. Du fait des augmentations annuelles (inflation, augmentation de la taxe générale des activités polluantes), les capacités d'investissement de la collectivité se sont amoindries, conduisant à une fragilisation du budget et à un déficit d'investissement.
- Aujourd'hui, de nouveaux investissements sont nécessaires pour améliorer le service pour tous : achat de 17 000 bacs pour tout le monde, installation de barrières en déchèteries, achat de colonnes collectives pour les résidences secondaires, les logements ne pouvant être collectés en porte-à-porte, achat de colonnes de tri pour encourager le tri des papiers, des emballages et du verre.

QUELS CHANGEMENTS AVEC LA REDEVANCE INCITATIVE ?

2021 : l'année de tous les changements ! Pour offrir un meilleur service, réduire nos déchets et maîtriser les coûts, les Terres du Haut Berry transforment en profondeur le service déchets en 2021. Faisons le point :

DOTATION EN BACS POUR LA MAJORITÉ :

La plupart des foyers bénéficient de la mise à disposition de deux bacs, pour les ordures ménagères et le tri. Cela permet de faciliter le tri pour tous, mais aussi d'améliorer la salubrité publique et la santé des agents de collecte en éliminant les sacs sur les trottoirs.

AUGMENTATION DU TRI

Afin de simplifier le tri, celui-ci est élargi. Plus de question à se poser : tous les papiers et tous les emballages se trient. En vrac, même sales, ils sont à poser dans le bac ou la colonne jaune.

TRI EN MÉLANGE :

Toujours dans un souci de simplification, tous les papiers et tous les emballages se trient dans le même contenant. Ils sont à déposer en vrac, sans les imbriquer. Cela permet de limiter les coûts et de faciliter le tri pour tous.

DENSIFICATION DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE POUR LE VERRE

Le verre se recycle à l'infini. Afin de collecter davantage de verre, de nouvelles colonnes sont installées dans des zones jusqu'alors insuffisamment couvertes.

CRÉATION DE POINTS DE COLLECTE POUR LES PERSONNES NE POUVANT AVOIR DE BACS

Des colonnes pour les ordures ménagères et le tri sont installées. Elles permettent de mettre fin aux sacs sur les trottoirs tout en comptabilisant la production de déchets de chacun.

PASSAGE DU CAMION UNE SEMAINE SUR DEUX :

Il s'agit avant tout de maîtriser les coûts et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Avec l'extension du tri à tous les papiers et tous les emballages, il ne restera plus grand-chose dans le bac noir. De plus, le compost et/ou les poules, permettent de réduire ses déchets de façon importante.